

La démocratie minée par le totalitarisme "droits-de-l'homme"?

Autor(en): **Weck, Hervé de**

Objektyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **147 (2002)**

Heft 3

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La démocratie minée par le totalitarisme « droits-de-l'homme » ?

Dans *L'avant-guerre civile* paru en 1998, le professeur Eric Werner de l'Université de Genève décrivait les relations ambiguës entre le pouvoir en Occident et le désordre. *L'après démocratie*¹, qui rassemble une quinzaine d'articles parus dans différents périodiques, développe une problématique synthétisée dans un avant-propos d'une quarantaine de pages: n'existe-t-il pas un risque de totalitarisme dans les démocraties occidentales ?

■ col Hervé de Weck

S'appuyant sur la théorie formulée par Hannah Arendt, Eric Werner révèle que nombre des éléments du totalitarisme sont, aujourd'hui, directement applicables aux démocraties occidentales, vulnérables depuis la mondialisation et la fin de l'Etat-nation. Une espèce nouvelle de totalitarisme ou de « globalitarisme » (puisque ce totalitarisme s'étend à la totalité de la planète) menace la démocratie, vraisemblablement mieux adaptée que le libéralisme aux exigences d'une société complètement éclatée. Grâce à un inlassable travail d'explication des dirigeants et de leurs communicateurs, la transition s'effectue en douceur, dans un « climat d'anesthésie collective »; au-delà du confort et de la survie au jour le jour, personne ne s'inquiète plus de rien...

Les démocraties, en fait des oligarchies...

Les sociétés occidentales se disent démocratiques; en réalité, elles sont des oligarchies où

le pouvoir s'exerce dans l'intérêt du petit nombre qui cherche à passer pour représentatif mais ressemble en réalité à l'ancienne *nomenklatura* des pays de l'Est. Les citoyens choisissent-ils librement leurs dirigeants? Ils ne le peuvent pas, puisque les partis qui alternent au pouvoir ne divergent que sur des points de détail. Ils sont tous d'accord sur l'essentiel. Il n'y a donc pas de liberté de choix !

On parle de gauche et de droite, mais « la droite n'a plus à faire avec la droite », parce qu'elle apparaît honteuse, craignant de se singulariser par rapport à la gauche dont elle subit le pouvoir d'attraction. « Les idées de la gauche finissent toujours, tôt ou tard, à devenir celles de la droite. » Le pluralisme se circonscrit à la seule sphère privée, à l'exclusion de la sphère publique. Dans ce contexte, les médias jouent un rôle important de « filtre »: ils veillent à ce qui se dit dans la sphère privée ne soit pas répercuté dans la sphère publique.

Dans un arrêté appelé à faire jurisprudence, le Tribunal fédé-

ral suisse a débouté un plaignant qui reprochait à une station de télévision d'avoir délibérément occulté certains faits, au mépris de la loi lui imposant de refléter équitablement la pluralité des événements. Pour la cour, les médias sont libres de parler ou de ne pas parler de certaines choses. S'ils préfèrent ne pas en parler, c'est leur affaire, non celle des tribunaux. Personne ne peut se prévaloir de la loi pour exiger d'eux la diffusion d'une information déterminée, même importante, ni leur imposer d'éclairer l'actualité sous un angle plutôt que sous tel autre: ce serait de la censure. On peut se plaindre d'une émission diffusée mais, comme en l'occurrence, il n'y a pas eu d'émission, personne ne peut se plaindre. Dans la liberté d'expression, le Tribunal fédéral inclut le mensonge par omission, forme classique de désinformation.

L'idéologie « droits-de-l'homme »

Toute idéologie devient totalitaire, dès qu'elle se mue en

¹Lausanne, *L'Age d'homme*, 2001. 159 pp.

système clos prétendant distinguer le vrai du faux, le bien du mal. Cela se vérifie avec l'idéologie dominante actuelle, celle des droits de l'homme! Au nom du principe de l'égalité, il devient inacceptable d'opérer la moindre discrimination, de n'autoriser que certaines personnes à franchir la frontière et non tout le monde. Il existe donc un droit subjectif à l'immigration (les gens doivent être libres d'aller et venir où bon leur semble), complété par le droit aux soins médicaux et dentaires gratuits, à l'assistance publique, à un logement décent. Les émigrés, à qui il faut accorder le droit de vote, doivent pouvoir en appeler aux tribunaux contre toute discrimination en matière d'emploi, d'allocation de naissance, d'éducation, d'accès aux médias.

«L'idéologue s'enferme dans cette logique érigée en système, de sorte que très vite il en vient à ne plus voir le monde qu'au travers de ce système. Sa pensée tourne à vide, il se coupe des autres et de la réalité. En même temps, il se met à rabâcher, à ne parler pour rien dire (langue de bois). Ces phénomènes ont été étudiés de près par les spécialistes de l'Union soviétique, mais il est symptomatique de les voir aujourd'hui réapparaître en Occident.» (p. 50)

Une directive européenne invite les Etats à inscrire dans leur législation le principe selon lequel c'est à l'employeur de démontrer qu'il n'a pas agi de manière discriminatoire. Tant pis pour lui s'il n'y par-



Tour de la TV romande à Genève.

vient pas, car il saura désormais qu'il a intérêt à embaucher. La non-discrimination débouche sur la mise en œuvre de mesures de discrimination positive qui apparaissent au grand jour avec la fixation de quotas au bénéfice de certaines minorités.

Par abus de langage, on n'hésite pas aujourd'hui à qualifier

d'extrémiste des personnes défendant des idées qui, il y a une génération, auraient été étiquetées de centristes (entre autres la défense du principe d'indépendance nationale) ou de socialistes (protection de la main-d'œuvre nationale).

L'insécurité

Le sentiment d'insécurité implique que la menace à laquelle

il se rapporte est diffuse, qu'on ne sait pas de quel point de l'horizon elle pourrait survenir. Elle existe, c'est une certitude, mais la forme particulière qu'elle pourrait revêtir reste imprévisible. Contrairement à ce que prétendent des gens comme Jean-Pierre Chevènement, l'insécurité ne résulte pas de la destruction du tissu social, jointe à la disparition des repères traditionnels qu'il conviendrait donc de reconstituer. Au contraire, c'est l'insécurité qui détruit les repères traditionnels, ce qui provoque l'atomisation des populations.

L'insécurité n'est pas seulement subie mais également voulue. Preuves en soient les directives de non-intervention données aux polices, les décisions de juges qui relâchent immédiatement des délinquants que la police a mis des mois à confondre, tout cela afin d'éviter des affrontements ! D'autre part, les dirigeants s'emploient à décourager toute forme de légitime défense. Les victimes, qui ont la mauvaise idée de tirer sur leurs agresseurs (sans même les blesser), se voient condamnées à de lourdes peines, surtout s'il s'agit de policiers.

Tendance à l'auto-flagellation

Avec zèle, les régimes occidentaux s'emploient à ce que la majorité autochtone de la population acquière une mentalité et des réflexes que les anthropologues définissent comme caractéristiques des minorités, soit une haine de soi, une tendance pathologique à l'auto-dénigrement et à l'auto-racisme. Les médias invitent sans relâche les autochtones à battre leur coulpe, à demander pardon pour des fautes, réelles ou imaginaires, dont les dirigeants politiques ou religieux proclament simultanément, sans crainte de la contradiction, qu'elles sont «inexcusables». Ces «fautes» ont été commises par les parents, les grands-parents ou des ancêtres encore plus lointains. «Comme dans les sociétés primitives, la culpabilité est collective, elle se transmet de génération en génération», mais il ne viendrait à personne l'idée de reprocher à l'«Autre», quel qu'il soit, de s'être montré dans le passé cruel, intolérant, vindicatif. L'«Autre» a toujours raison et, naturellement, il a tous les droits !

Les autochtones doivent surveiller leur langage. Ils peuvent

penser ce qu'ils veulent, mais pas le dire. Il ne s'agit plus de «lavage de cerveau» mais de décérébration ! Comment faire pour que les gens perdent leurs facultés mentales, deviennent «bêtes» ? Est-ce un hasard si les autorités laissent se développer l'analphabétisme dans les écoles, évacuant l'ensemble des exercices qui rendent aptes à organiser la pensée ?

Sous couvert d'égalitarisme, on rejoint l'idée classique selon laquelle certains hommes sont faits pour commander et d'autres pour obéir... Le fossé s'élargit entre gouvernants et gouvernés, entre possesseurs d'un certain savoir et sinistrés de la nouvelle école de masse abandonnés à la sous-culture rap, rock, techno, entre riches et pauvres.

En témoignent l'écart croissant entre hauts et bas revenus dans la pyramide sociale, le fait que la simple acquisition d'un diplôme ne garantit ni emploi, ni promotion sociale.

Une classe moyenne, nombreuse et vigoureuse, constitue un élément essentiel dans le fonctionnement de la démocratie. Que devient la classe moyenne ?

H. W.